



Déclaration préalable CHSCT Ministériel Travail du 22 avril 2021

Madame la présidente,

Vous nous réunissez ce jour pour l'ordre du jour suivant :

- Point d'information sur la situation sanitaire,
- Présentation du baromètre QVT (information),
- Formation des membres de CHSCT ministériels et d'administration centrale des ministères sociaux pour 2021 (information),
- Questions diverses.

Ainsi les problématiques liées à l'OTE ne sont pas inscrites à l'ordre du jour, en dépit de nos demandes.

Pourtant, depuis le 1^{er} janvier 2021, les agent.es du ministère du travail et de l'emploi ont subi, en deux vagues, la plus importante restructuration jamais connue, et aussi la moins motivée, la moins comprise, la moins préparée... Ce en pleine crise sanitaire, déjà suffisamment génératrice de conditions de travail dégradées pour l'ensemble des agent.es.

La preuve en est l'absence totale d'étude d'impact en termes de missions, de moyens et de conséquences sur les conditions de travail des agent.es, y compris les aspects « RH ».

Cette question qui est la plus prégnante, trois semaines après la fusion et la création des DREETS, DRIEETS, DDETS, DDETSPP, DEETS (cette longue énumération des structures est déjà illustrative de l'éclatement, de la complexification du domaine « Travail et Emploi » et porteuse d'un risque de manque d'efficacité) sera donc traitée en « questions diverses » !

Nous vous avons déjà alerté sur les conséquences de la mise en place des Secrétariats Généraux Communs et du transfert de la mission « Main d'Œuvre Étrangère », et fait état d'exemples de dysfonctionnements qui ne sont pas seulement des « ajustements » à trouver – d'ailleurs plus personne n'ose le prétendre encore – mais bien la conséquence de moyens inadaptés et d'une absence de considération des agent.es et de leur travail.

Nous signalerons en particulier :

- Agent.es sans solution de reclassement avec une date couperet de date de fin de mission qui approche,
 - Agent.es à qui on refuse même toute recherche de reclassement : l'administration reste sourde par exemple au cas des agent.es qui travaillaient dans le service de la Main d'Œuvre Étrangère des Hauts-de-Seine,
 - Difficultés concernant l'accueil du public – fonction essentielle mais qui a été négligée – dans de nombreuses DDETS(PP), en particulier dans les sites détachés,
 - Absence de maintenance des matériels (imprimantes...) et véhicules,
 - Difficultés d'approvisionnement en fournitures diverses et en EPI,
 - Difficultés liées aux conditions de transfert et de reprise de dossier RH complexes,
- [...]

Quant à la fusion des services, elle comporte aussi son lot de dysfonctionnements ou blocages :

- Malgré vos annonces (ou instructions ?), sur certains sites, les relogements se font à marche forcée et dans une optique de réduction des coûts avec la délicate notion de « densification » qui est synonyme de dégradation des conditions d'accueil pour les agent.es et les usager.es. Citons le cas de Bordeaux où les agent.es et leur représentant.es ont protesté contre le traitement qui leur est réservé, au risque même de l'agression. Où en est l'enquête de la DRH à ce sujet ? Ailleurs d'autres déménagements sont en pleine préparation en pleine crise sanitaire, comme à Rouen notamment.
- Des agent.es, là encore non reclassé.es qui devront « être acteur de leur parcours professionnel » – avec quel « pouvoir d'agir » ? – sont fortement exposé.es à des risques psycho-sociaux ;
- Des délégations de pouvoirs propres ne peuvent être faites et bloquent ou complexifient les procédures d'instruction et de décisions.
- La scission entre direction régionale et directions départementales remet en cause les marchés passés en commun, sans alternative ou alors en rendent plus compliqué la coordination entre DREETS, DDETS et SGC, par exemple lorsqu'il faut procéder en urgence à des décontaminations de bureaux liés à des cas Covid positifs !
- Les blocages de remboursement de frais de déplacement, des droits des agents en matière d'action sociale et les difficultés majeures avec les applicatifs de pointage, sont nombreux,
- Comme nous l'avons dit le transfert non préparé de la messagerie a entraîné de nombreux désagréments ayant, pour certains, donné lieu à des altercations relatées dans des fiches hygiène sécurité
[...]

L'OTE a enfin des conséquences sur le fonctionnement des instances et des acteur.rices de la prévention, à un moment où les risques intrinsèques et induits par ces restructurations sollicitent les uns et les autres :

- Les départs vers le SGC ont créé des vides d'agent.es en charge des fonctions de prévention (le renfort de ces équipes est pourtant une des préconisations de SECAFI et un des axes des orientations ministérielles 2020-2021...),
- Le fonctionnement des instances locales va être rendu complexe du fait de la réunion conjointe d'instances de niveaux géographiques différents pendant la période transitoire,
- Ces instances conjointes ne peuvent pour le moment être réunies en l'absence d'arrêté désignant la personne qui préside l'instance, et cela plus de trois semaines après le 1^{er} avril !
- La question des CHSCT spéciaux et de leur maintien (notamment en Ile-de-France) n'a pas non plus été traitée par vos services, malgré leur saisine, [...]

Tout cela se rajoute aux défaillances déjà existantes et pointées de l'analyse des risques et de la politique de prévention au sein de ce ministère : désaccords sérieux et persistants (DSP) non résolus, droit des représentant.es non respectés sauf à porter les questions devant les tribunaux, ...

Le ministère du travail est loin d'être exemplaire en la matière !

Alors que les conditions de travail sont très dégradées, votre refus d'inscrire à l'ordre du jour les points demandés sur la mise en œuvre de l'OTE, les orientations ministérielles 2020-2021, les projets de relogement en cours,... démontre une nouvelle fois le mépris de notre ministère vis-à-vis de notre instance !